

Dossier de presse

Installation du Conseil Economique et Social Local

**Un engagement majeur et historique
en matière de démocratie participative.**

Ce vendredi 30 septembre 2005, les 40 membres du CESL - répartis en trois collègues - prennent leur fonction dans le Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville. Le 27 juin 2005, le Conseil municipal de Bourg-en-Bresse a voté, à l'unanimité, la création d'un Conseil économique et social local (CESL). Cet organe consultatif entend favoriser une approche prospective des problématiques économiques et sociales d'intérêt général sur l'ensemble du territoire de la ville, en s'attachant la compétence et l'expertise de personnalités du monde associatif (culturel, sportif, social...), de l'entreprise, de l'artisanat et du commerce... Surtout, il vise à créer un réseau partenarial dynamique associant les Burgiens et les acteurs économiques et sociaux de la ville et de la communauté d'agglomération.

Genèse du Conseil économique et social local

> Pourquoi un CESL ?

La vitalité de la démocratie locale passant par la mise en œuvre d'un partenariat plus ambitieux entre les Villes et les "corps intermédiaires", Bourg-en-Bresse a souhaité créer un Conseil économique et social local (CESL) en inscrivant cette démarche dans le cadre de la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

Le Conseil municipal du 22 mars 2004 a approuvé, à l'unanimité, la constitution de ce Conseil économique et social local (CESL).

> L'intérêt du CESL

Il permet d'associer activement aux travaux de la Ville des représentants issus du monde économique et professionnel ainsi que ceux de la vie associative, sociale et culturelle, de dépasser l'échelle des quartiers - pour lesquels sont déjà organisées régulièrement des réunions de quartier et de terrain - et de mener une réflexion globale sur la Ville de Bourg-en-Bresse, et au-delà, la Communauté d'agglomération.

> Les membres du CESL

La qualité de membre du Conseil Economique et social local est incompatible avec un mandat d'élu local sur la Ville de Bourg-en-Bresse.

Le Conseil est renouvelé tous les trois ans et en tout état de cause dans les six mois suivant l'élection d'un nouveau Conseil municipal.

> Le rôle du CESL

Structure consultative, le CESL apporte avis et appui aux élus de la Ville, favorise une approche prospective des problématiques économiques et sociales d'intérêt général sur l'ensemble du territoire communal, tout en permettant une démarche élargie vers le monde socio-professionnel et associatif.

Composition du CESL

Les remarques et réflexions émises par le groupe de travail, qui a participé à la constitution du CESL, ont abouti à la création d'un Conseil de 40 membres répartis en trois collèges : vie économique et professionnelle ; vie associative, sociale et culturelle ; personnes qualifiées.

> Les différents collèges

✓ Vie économique et professionnelle (16 membres)

- **Anne FORESTIER**, représentante de Bourg-en-Sourire,
- **Régis PLACE**, représentant de la Confédération Française Démocratique du Travail,
- **Dominique FRANCHINO**, représentant de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres,
- **Claude JACQUET**, représentant de la Confédération Générale du Travail,
- **Michel NERGOUX**, représentant de la Chambre Départementale d'Agriculture
- **Pierre-André RICHARD**, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain
- **Vincent GAUD**, représentant de la Chambre de Métiers de l'Ain
- **Maître Gilbert RIGOLLET**, représentant de la Chambre des Professions Libérales de l'Ain
- **Robert GALLET**, représentant de la Fédération des Unions d'Artisans et de Commerçants de l'Ain
- **Fabrice GINDRE**, représentant de la Jeune Chambre Economique
- **Claude DESHAIS**, représentant du Mouvement des Entreprises de France
- **Jean-Bernard BONALDI**, représentant de Force Ouvrière
- **Christian CUMIN**, représentant de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C.F.T.C.)
- **Jean-Marc MONTERRAT et Eliane GANDONNIERE**, représentants du Comité de Coordination des Associations de Consommateurs de l'Ain
- **Hubert GUILLET**, représentant issu du Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique

✓ Vie associative, sociale et culturelle (16 membres)

- **Jacques BETHOUX**, représentant de l'Office de Tourisme
- **Richard DESITTER**, représentant d'Helianthe
- **Jacques BERNASCONI**, représentant de Pôle Sup 01
- **Aurore LOPEZ**, représentante du Bureau Information Jeunesse
- **Jean-Paul ROBIN**, représentant des bailleurs
- **Rolande MANISSIER**, représentante des locataires
- **Jean-Louis FARGEOT et Jean-Louis VENET**, représentants de l'Office Municipal des Sports
- **Jean CONVERT**, représentant désigné par la Commission extra-municipale des handicapés
- **Elisabeth OLIVIER**, représentante du Comité des Fêtes
- **Christian KARPICEK**, représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain
- **Mauricette CONVERT**, représentante de l'Association Sports, Culture & Loisirs
- **Laurent MOREL**, représentant du Cinémateur
- **Paul DEGUERRY**, représentants de l'Université Inter Ages
- **Ali ABED**, représentant du Conseil Consultatif des Résidents Etrangers
- **Représentant des usagers des transports : Fédération Nationale des Usagers des Transports**, personne invitée mais non désignée à ce jour

✓ Personnes Qualifiées (8 membres)

Cinq membres sont désignés par le Maire de la Ville de Bourg-en-Bresse, les trois autres sont choisis par le Président de la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse.

Désignées par le Maire :

- Michel PARAMELLE
- Rémy CAILLAT
- Jean-Claude JACQUET
- Véronique COLLET
- 5^e personne qualifiée en cours de désignation

Désignées par l'Agglo :

- Arthur CHANEL
- Antoine ROUSSET
- Jean-Pierre FERTHET

Les autres outils de démocratie participative

La concertation et l'écoute des Burgiens sont une priorité de l'équipe municipale.

Objectif : mieux connaître les attentes des habitants pour renforcer la qualité et l'efficacité du service public rendu.

> Un Forum des citoyens

Plate-forme d'échanges, concentré d'information municipale sur un même lieu... le Forum des citoyens donne l'occasion aux Burgiens de s'exprimer, de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie à Bourg-en-Bresse.

Cette année, la **seconde édition** de ce rendez-vous de démocratie directe se déroulera **les 18 et 19 novembre 2005 sur le cours de Verdun**. Au programme : stands d'informations et d'échanges sur les enjeux qui font l'actualité de notre territoire, organisation de deux débats publics ouverts sur les thèmes du "Développement durable" et de "L'évolution de l'offre d'habitat".

> La réunion de quartier

Organisée dans une salle de quartier, elle permet un échange entre les élus et les habitants, de répondre aux questions d'actualité sur la vie du quartier, d'évoquer les problèmes rencontrés et les projets de la cité.

> La rencontre de terrain

Accompagnés des habitants qui ont répondu à l'invitation, les élus et les responsables de services arpentent un secteur géographique. Finalités : observer et prendre en compte les problèmes du quartier visité. Un suivi est ensuite assuré par les services qui explorent les solutions adéquates.

> Le déjeuner thématique

Réunion de travail qui associe élus, partenaires associatifs et institutionnels autour d'un thème (ex. : l'emploi des jeunes, le commerce de centre-ville...).

> Dans chaque quartier, des élus correspondants de secteurs

Douze conseillers municipaux répartis sur le territoire de Bourg sont les élus référents de leur quartier. A l'écoute des habitants, ils sont chargés de faire remonter les préoccupations des habitants vers les élus et les services de la mairie mais aussi de relayer l'action municipale, de préparer les réunions de quartier et les rencontres de terrain.

> Les outils à votre écoute 24 h/24

- Numéro vert 0 800 00 10 53 : laissez un message et vos coordonnées sur répondeur. La Ville vous recontacte.

- Site Internet de la mairie : laissez un message www.bourg-en-bresse.org (cliquer sur l'enveloppe située en page d'accueil). Le service Proxi Bourg vous répondra.